

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)

Artikel: Napoléon Ier et le colonel d'Affray
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Obsèques de M. Louis Hoffmann.

Dimanche passé, le 3 novembre, la ville de Lausanne a eu la douleur d'accompagner à sa dernière demeure M. Louis Hoffmann, maître de musique instrumentale au collège cantonal et ancien chef de musique dans la milice vaudoise. L'école cantonale perd en lui un de ses maîtres les plus habiles et les plus appliqués, la ville de Lausanne un professeur de musique plein de talent et de zèle, et le canton de Vaud un de ses citoyens les plus estimés. Son convoi funèbre, formé par la musique militaire, des détachements de miliciens et du corps de la gendarmerie, des professeurs, des élèves des établissements d'instruction publique et d'un grand nombre de citoyens et d'étrangers, accourus de près et de loin, a constaté l'estime et la sympathie générales qu'on avait pour cet homme d'honneur, ainsi que la douleur et les regrets que causent sa perte. Le *Conteur vaudois* se propose de lui consacrer dans son prochain numéro un article particulier, dans lequel il rassemblera quelques traits lumineux d'une vie et d'une époque riches en événements. M. Hoffmann était un des derniers débris de cette vaillante armée française qui porta ses aigles victorieuses jusqu'aux derniers confins de l'Europe. Grâce à son courage et à son intrépidité, il échappa à l'immense désastre de la campagne de Russie, et la médaille de Ste-Hélène qui ornait son cercueil, fut la seule récompense que la France lui accorda.

Que la terre lui soit légère !

Napoléon I^{er} et le colonel d'Affry.

L'extrême confusion qui régna en Europe après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe peut seule expliquer le trait d'histoire que nous allons raconter. Résumons en quelques mots la situation d'alors.

A Vienne était réuni le congrès des puissances européennes. Ce congrès s'obstinait à considérer le mouvement d'idées du XVIII^{me} siècle comme une émeute sans conséquence pour l'avenir. L'Allemagne avait bien, il est vrai, été menée au combat sous l'invocation de la liberté, mais, le danger passé, on lui remettait ses chaînes. La France, cette patrie des jacobins, dont les idées avaient renversé des trônes, ne pouvait être assez démembrée ou amoindrie. On refaisait une Europe soumise à la Sainte-Alliance ; et toutes ces belles élucubrations avaient lieu dans une atmosphère de fêtes et de plaisirs.

A Paris, Louis XVIII se montrait sans doute roi constitutionnel, acceptant le progrès acquis au XVIII^{me} siècle. Mais son entourage de marquis, de vicomtes, de prêtres, etc., ne rêvait qu'à une France féodale. On voulait rentrer dans l'ancien régime. La classe bourgeoise, la nation, pour mieux dire, frémissait de rage, elle qui avait fourni tant d'hommes marquants, rempli les hauts emplois civils et militaires, et qui maintenant se voyait remplacée par des émigrés vaniteux, ineptes et cagots.

En Suisse, la confusion n'était pas moindre. Les Vaudois, les Argoviens, les Tessinois, tous ceux qui avaient été traités tyranniquement par les républicains de Berne, de Zurich et de Bâle, conservaient de l'attachement pour la révolution française. En revanche, les anciennes aristocraties rêvaient le retour des dominations patriciennes et conservaient une rancune profonde pour les Delaharpe et autres qui avaient provoqué la proclamation de la république une et indivisible. On les retrouvait au pied du trône de France et à la tête du régiment suisse. On remarquait dans les régiments suisses des patriciens de divers cantons qui recevaient de fort belles pensions de la France ; les fils de bonne maison, allaient, en qualité d'officiers, se pavaner dans les salons des Tuileries. Cependant il ne faut pas s'y tromper, le régiment suisse restait Suisse, il pouvait et devait rentrer en Suisse pour défendre ce pays en cas de guerre ; il était gouverné d'après le code militaire Suisse ; les délits étaient jugés par l'état-major du régiment. Une capitulation réglait ses droits et ses devoirs, et s'il était au service du roi de France pour la garde du palais, il n'en était pas moins sous les ordres du gouvernement suisse.

Cependant Napoléon, depuis son île d'Elbe, surveillait la Sainte-Alliance, et quand il jugea l'heure venue, il rentra en France. Louis XVIII se sauva en toute hâte, suivi de bien peu de fidèles.

Napoléon, rentrant à Paris, acclamé par le peuple et par l'armée, était bien réellement l'élu de la nation, le représentant de l'idée qui devait tonner en juillet 1830 dans les rues de la capitale. Mais il devait s'attendre à avoir toute la Sainte-Alliance sur les bras, et il ne pouvait assez recueillir de marques d'adhésion pour justifier son énorme entreprise. Napoléon qui, par son acte de médiation, avait relevé la Suisse désorganisée, quand il eût pu s'en emparer, devait s'attendre à quelque marque de sympathie de la part du régiment suisse laissé

à Paris. Mais, ces mêmes jours, le congrès de Vienne reconnaissait la Confédération suisse composée de 22 cantons, et, hasarder cet avantage en unissant sa fortune à celle de Napoléon, eût été noble et généreux, sans doute, mais imprudent.

Néanmoins Napoléon tendit la main aux Suisses. Le 21 mars 1815, il envoya un de ses adjudants informer le colonel d'Affry que, le lendemain matin à 10 heures, sur la place du Carrousel, S. M. l'empereur des Français passerait les Suisses en revue et qu'il fallait s'y préparer.

Le colonel écouta l'adjudant avec calme, et lui répondit qu'il connaissait son devoir et le remplirait fidèlement.

L'adjudant prit cette réponse pour un consentement et la rapporta à l'empereur.

Le lendemain Napoléon, suivi de son état-major, attendit en vain le régiment suisse. Furieux de cette désobéissance qui ressemblait à une mystification, l'empereur envoya son adjudant sommer le colonel d'Affry de paraître immédiatement avec sa troupe et lui donner à entendre qu'en cas de refus il serait traduit devant un conseil de guerre et fusillé.

Le colonel répondit avec sang-froid : — « Dites à celui qui vous a envoyé, qu'à teneur de mes instructions et de mon serment, je ne puis recevoir d'ordres que de S. M. le roi Louis XVIII et du gouvernement suisse. »

Cependant Napoléon, comprenant le mauvais effet qu'aurait sur l'esprit public le refus du colonel d'Affry, avait fait réunir à la hâte d'autres régiments pour les passer en revue.

La réponse que l'adjudant rapporta, quoiqu'en termes fort mitigés, irrita vivement l'empereur à qui d'innombrables armées et des monarques même avaient coutume d'obéir. Il se mordit les lèvres, conserva un calme apparent, et ceux qui le connaissaient de près, remarquèrent seuls le violent orage qui grondait au fond de son cœur. Aussitôt rentré dans son palais, il envoya un adjudant sommer M. d'Affry de paraître immédiatement devant lui.

Le colonel suisse se rendit aux Tuileries. On lui dit qu'il trouverait l'empereur dans la salle des maréchaux. Arrivé à l'antichambre, il trouva deux adjudants qui l'invitèrent à remettre son épée, ce qui, en d'autres termes, voulait dire, se rendre prisonnier. A cette sommation, d'Affry recule de deux pas, tire son épée, se met en garde et déclare aux adjudants, que ceux qui en veulent n'ont qu'à venir, qu'il est à leurs ordres. Les adjudants, comprenant qu'un duel ou même une scène bruyante ne convenait pas dans ce moment, laissèrent passer M. d'Affry qui remit fièrement son épée dans le fourreau. Ils pensèrent que Napoléon le remettrait bien à l'ordre. L'empereur en le voyant entrer, libre et son épée au côté, lui lança un de ces regards dont il avait coutume d'écraser ceux qui lui déplaisaient. Pour toute réponse, d'Affry salua militairement et attendit.

Napoléon ne rendit point le salut, et continua à le regarder d'un œil foudroyant. Autant eût valu lancer ces œillades à un rocher des Alpes suisses.

L'empereur voyant que ce jeu muet n'avancait à rien, rompit le silence :

— Pourquoi avez-vous résisté à mes ordres ?

— Aussi longtemps que Sa Majesté le roi Louis XVIII ne m'a pas relevé du serment que je lui ai prêté, je ne puis recevoir d'ordres que de lui. Supposé maintenant que je sois libre de ce côté-là, je ne dois, après le roi, obéissance qu'au gouvernement suisse.

Napoléon s'avança vers M. d'Affry.

— Savez-vous, lui dit-il, à qui vous parlez ?

— J'ai l'honneur de parler au général Bonaparte, répondit d'Affry avec fermeté.

— Vous parlez à l'empereur des Français, reprit Napoléon d'une voix tonnante, et c'est en cette qualité que je vous somme de vous rendre de suite, avec votre régiment, sur la place du Carrousel.

— M. le général, je prendrai la liberté de vous répéter que je ne puis recevoir d'ordres que de Sa Majesté Louis XVIII, à qui j'ai prêté serment.

— Comment ! s'écria Napoléon de plus en plus irrité, ne m'avez-vous pas aussi prêté serment il y a cinq ans ?

— Certainement et je vous suis resté invariablement fidèle jusqu'au jour où j'ai été libéré par votre abdication. Aussi longtemps que j'ai été à votre service, je n'aurais pas répondu à Sa Majesté Louis XVIII autre chose que ce que je vous réponds aujourd'hui, si, avant l'abdication de Fontainebleau, elle m'eût ordonné de passer mon régiment en revue devant les alliés.

En parlant ainsi, le colonel avait la voix ferme et se tenait aussi droit que s'il eût été à la tête de son régiment.

Oui, les Suisses étaient restés fidèles, alors que les généraux français trahissaient leur empereur et ne répondaient à ses bontés que par des déflections. C'est ce que sentit l'entourage de Napoléon qui ne put se défendre d'un sentiment de vénération devant le représentant de la simple et fidèle loyauté des Suisses.

Napoléon se mordit les lèvres, et, après un instant de silence, il s'écria :

— Je saurai bien vous rappeler que vous m'avez prêté serment !

— Vous voudrez bien aussi vous souvenir que je suis citoyen suisse, soumis aux lois de mon pays, répliqua d'Affry avec d'autant plus de calme et de fermeté qu'il ne pouvait se dissimuler le danger de sa position.

— Je dissoudrai votre Confédération ! poursuivit Napoléon.

Un éclair passa dans les yeux du colonel qui répondit avec une certaine véhémence :

— On ne dissout pas, si aisément, un pays dont tous les citoyens se feraient hacher jusqu'au dernier plutôt que de renoncer à leur indépendance.

C'était une nouvelle bombe dans le camp napoléonien dont les chefs avaient négocié avec la Russie, la Prusse et l'Autriche en 1814. Mais comme, à la même époque, la Suisse avait laissé passer les Autrichiens, Bonaparte riposta : — Les Autrichiens vous ont bien soumis !

— Nos quartiers de roc les ont culbutés à Morgarten ; nos massues les ont écrasés à Sempach, et

depuis lors, la Suisse a, dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, produit des héros dont les noms ne s'oublient pas si facilement.

Napoléon comprit que cette conversation ne tournait pas à son avantage; dans son état-major, on avait changé d'uniforme à son retour, et M. d'Affry rappelait des souvenirs importuns. Pour terminer, Napoléon lui tourna le dos en lui faisant de la main un geste dédaigneux qui devait signifier : c'est assez, retirez-vous.

Le colonel d'Affry salua militairement et sortit. Les adjudants de l'antichambre ne lui demandèrent plus son épée; l'histoire prétend qu'ils n'avaient pas perdu un mot de la conversation dans la salle des maréchaux. L'affaire transpira dans les salons de Paris où l'on s'attendait à un châtement exemplaire pour d'Affry. Mais Napoléon se contenta de renvoyer les Suisses dans leur pays. Waterloo répondit à Napoléon; les journées de Juillet 1830 répondirent aux alliés et à M. d'Affry.

J. Z.

Lettres mystérieuses.

II.

Je vais conduire mes lecteurs dans un lieu où plusieurs d'entreux n'ont jamais pénétré et dont on leur a souvent parlé avec mystère, peut-être avec effroi. Je veux parler d'une *loge* maçonnique. Nombre de personnes se font de ce local une idée si bizarre qu'on croirait, à les entendre, avoir à faire à une de ces grottes souterraines, pleines de choses extraordinaires et effrayantes dont la lecture des *Mille et une nuits* peut seule donner une idée. — Vous allez vous convaincre chers lecteurs qu'il n'en est point ainsi; qu'il y a au contraire dans l'architecture et l'ornementation d'une loge des choses très belles, qui plaisent à l'imagination et frappent agréablement les regards. — Entrons :

Le temple consiste en une grande salle ayant la forme d'un carré long, dont les quatre côtés portent les noms des points cardinaux.

La partie qui fait face à la porte d'entrée s'appelle l'*orient*; c'est là qu'est le trône du vénérable au devant duquel est un autel servant de pupitre. Un dais de couleur bleu de ciel parsemé d'étoiles d'argent surmonte le trône. Au fond du dais rayonne un *delta*, au centre duquel on lit le nom de *Jehova*. A gauche du dais, est le disque du soleil; à droite, le croissant de la lune.

Le plafond est peint en bleu de ciel parsemé d'étoiles. Trois rayons partant de l'orient figurent le lever du soleil.

La Bible, un compas, une équerre, une épée à lame torse, appelée *épée flamboyante*, à cause des brillants reflets que lui donne sa forme, sont placés sur l'autel. Trois grands flambeaux, surmontés de longs cierges sont placés à des endroits déterminés, et des deux côtés de la loge règnent plusieurs rangs de banquettes.

Outre le vénérable, on compte dans une loge un certain nombre d'officiers; tels sont les *surveillants*, l'*orateur*, le *secrétaire*, le *trésorier*, le *maître des cérémonies*, le *couvreur* ou garde du temple, etc. Des signes particuliers servent à distinguer les officiers des membres sans fonctions. Tous portent un large ruban bleu-ciel moiré, en forme de camail, dont la pointe descend sur la poitrine. A ce cordon, ou sont ordinairement brodés des emblèmes maçonniques, est attaché un *bijou* symbolique qui varie suivant les attributions de l'officier qui en est décoré.

Lorsque le vénérable est en fonctions, il tient en main un maillet, signe d'autorité. A l'ouverture des travaux, il frappe plusieurs coups sur l'autel; chacun prend sa place et le couvreur ferme les portes. Il s'établit alors un dialogue entre le vénérable et les surveillants, qui n'est absolument qu'une

formalité et trop long à reproduire. Ce dialogue débute ainsi :

Frère premier surveillant, quel est le premier devoir d'un surveillant en loge?

— C'est de s'assurer si la loge est couverte, etc., etc.

Voici l'explication des principaux emblèmes qui se voient dans une loge : L'*étoile flamboyante* est l'emblème du génie qui élève aux grandes choses, le symbole du feu sacré, de cette lumière divine dont Dieu a formé nos âmes, et aux rayons de laquelle nous pouvons connaître et pratiquer la vérité et la justice. Le *compas* représente le ciel où l'initié doit tendre constamment; l'*équerre*, la terre où ses passions le retiennent.

On dit quelquefois que le vrai maçon se trouve entre l'*équerre* et le *compas*, pour exprimer l'idée qu'il est détaché des affections matérielles, et qu'il est en voie de retour vers sa céleste origine.

Les trois *candélabres* représentent les trois grandes lumières de la maçonnerie, le soleil, la lune et le Maître de la loge. Le *niveau* prescrit au maçon de se défendre contre les séductions de l'orgueil; la *ligne d'aplomb*, d'être équitable et droit. La *houpe dentelée* ou le cordon qui entoure la loge, dit au maçon que la société dont il fait partie enveloppe la terre, et que la distance, loin de relâcher les liens qui en unissent les membres l'un à l'autre, doit, au contraire, les resserrer davantage.

La décoration de la loge est la même, qu'elle soit ouverte au grade d'apprenti ou à celui de compagnon. Mais s'il s'agit de tenir loge au grade de maître, la décoration est complètement changée.

On peut voir, par les différents emblèmes dont nous venons de parler, et leur signification, que l'institution a pour base des principes très moraux, très élevés et que, dans la maçonnerie, ce qui peut, au premier abord, paraître louche et déplaire au profane, devient pour lui intéressant et beau lorsqu'on lui en donne l'explication.

Pour qu'une loge puisse se constituer, il faut qu'elle soit composée au moins de sept maçons ayant le grade de maître. Une loge dont le nombre des membres serait inférieur à sept, ne serait pas reconnue régulière.

En Ecosse et aux Etats-Unis particulièrement, les maçons qui font construire un temple en posent processionnellement la première pierre. Les frères se réunissent chez l'un d'eux; bientôt le cortège se forme et se dirige, à travers les rues, vers l'emplacement où doit s'élever l'édifice. En tête, marchent deux *tailleurs*, l'épée nue à la main, suivis de la musique et autres officiers portant les attributs de leurs fonctions; puis un chœur de chanteurs, l'architecte de la loge et le porte-glaive. A ces frères succèdent un vénérable portant sur un coussin la Bible, l'équerre et le compas; le principal magistrat de la ville; les vénérables et les surveillants des loges du voisinage, etc. Lorsque le cortège est arrivé, le chœur entonne une hymne à la maçonnerie. Le chant terminé, le chapelain récite une courte prière, et, sur l'ordre du président, le trésorier dépose sous la pierre qu'on a hissée à l'aide d'une machine, des monnaies et des médailles de l'époque. Après un chant, la pierre est remise en place; le président quitte son siège, et, suivi des principaux officiers, va frapper trois coups de son maillet sur la pierre où se trouvent gravés la date de la fondation, le nom du souverain régnant, celui du grand-maître des francs-maçons, etc. Le président remet ensuite à l'architecte les divers instruments dont se servent les maçons, et l'investit de la direction spéciale des travaux du temple. Suivent un discours de circonstance, une collecte au profit des ouvriers constructeurs, puis un chant qui termine la cérémonie.

Lorsque le temple est achevé, il est inauguré avec grande solennité.

Maintenant, chers rédacteurs, une petite explication en réponse à la lettre de M. Daguet.

Je suis vraiment désolé d'avoir été battu sur votre dos par cette lettre aussi sèche que laconique; mais voici ce qui est arrivé :

Vous savez qu'à l'époque où j'écrivais mes premiers articles sur la maçonnerie, j'étais en séjour à Veytaux; c'est alors que j'ai pillé M. Daguet sans le savoir. Je revenais d'une course à Jaman avec deux Anglais et un Genevois; nous